

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 DU SGV CHAMPAGNE : L'AVENIR PASSE PAR UNE CROISSANCE SUR LA VALEUR MAIS AUSSI PAR LE DÉVELOPPEMENT DES EXPÉDITIONS ET PAR UNE RÉGULATION DES PLANTATIONS

Épernay, le vendredi 5 avril 2019

L'Assemblée Générale 2019 du SGV Champagne s'est tenue le jeudi 4 avril, au Palais des Fêtes d'Épernay. A cette occasion, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne a réaffirmé la nécessité de rester offensifs sur les marchés aussi bien en termes de valeur que de volumes. Le Président du Syndicat a par ailleurs lancé un appel solennel aux autres régions viticoles françaises et leur a demandé de se mobiliser dans le cadre de la campagne européenne pour empêcher la dérégulation des plantations de vignes en 2030.

Maxime Toubart, Président du SGV Champagne, a clôturé cette Assemblée Générale par son rapport d'orientation dans lequel il met en évidence trois priorités pour la Champagne : le développement durable, la commercialisation et le maintien d'un cadre permettant de réguler les plantations au sein de l'AOC Champagne.

Maxime Toubart a constaté le maintien du chiffre d'affaires de la filière Champagne en 2018 mais aussi le recul en volumes. Il s'est félicité que la stratégie de croissance en valeur, adoptée par la filière il y a quelques années, fonctionne mais a souhaité que la filière continue aussi à penser à une croissance en volumes, considérant que les stratégies volumes et valeur étaient complémentaires. Le SGV Champagne a annoncé à l'occasion de cette AG la poursuite de sa campagne collective de promotion engagée l'année dernière.

Maxime Toubart a par ailleurs lancé un appel solennel à l'ensemble des AOC en France et en Europe et plus largement à l'ensemble de la filière viticole, à se mobiliser dans le cadre des élections européennes pour empêcher la dérégulation des plantations de vignes en 2030. Le SGV souhaite une prolongation du dispositif actuel d'autorisations dans le cadre de la réforme de la PAC en cours de discussions au niveau européen. Le président du SGV Champagne a clairement affirmé à cette occasion, que les conséquences de cette libéralisation annoncée étaient déjà très concrètes pour les AOC comme la Champagne qui ont ouvert un chantier de révision de leur aire. Les surfaces supplémentaires qui pourraient être classées d'ici 2030 deviendraient alors, du jour au lendemain, libres à la plantation avec toutes les conséquences que l'on imagine sur les marchés.

⇒ **Contact presse : Léa Holmes**

Tél : 03 26 59 85 26 - Mob : 06 01 40 14 36

mail : lholmes@sgv-champagne.fr

SGV

